

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_005_2018

Désignation d'un référent pour chacune des six unités géographiques

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Lionel CAYRON, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Paul DUMOUSSEAU, Hubert GRANIER, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Bernard POURQUIÉ, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Henri REGORD, Jean-Claude SALEIL, Michel VIELLEDENT

Étaient présents sans voix délibérative : Irène LEBEAU, Alain ROUGET, Régis VALGALIER

Secrétaire de séance : Pierre PANTANELLA

Date de convocation : 3 avril 2018

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 18	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont et notamment son article 9 créant six unités géographiques (UG), réunissant des représentants des communautés de communes concernées et servant à relayer auprès du comité syndical les problématiques locales : Haut-Tarn, Tarnon-Mimente, Gorges du Tarn et Jonte, Vallée du Tarn, Dourbie-Trévezel, Muse et Lumensonesque, et Cernon-Soulzon ;

Procède à la désignation d'un référent pour chacune des six unités géographiques :

- UG Haut-Tarn, Tarnon-Mimente : Michel VIELLEDENT,
- UG Gorges du Tarn et Jonte : Jean-Luc AIGOUY,
- UG Vallée du Tarn : Hubert GRANIER,
- UG Dourbie-Trévezel : Lionel CAYRON,
- UG Muse et Lumensonesque : Patrick CONTASTIN,
- UG Cernon-Soulzon : Gil CLOIX.

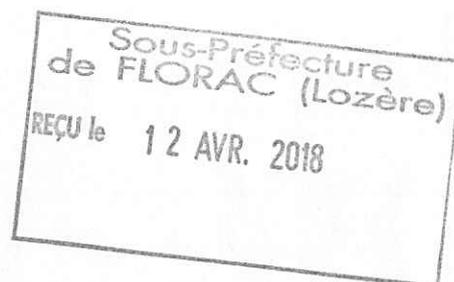
Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Le président
Jean-Luc Aigouy



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 12 / 04 / 2018
et publié ou notifié
le 16 / 04 / 2018